Au sujet du fleurissement et du développement durable

A l'été 2010, le jury régional en charge de l'attribution du label « villes et villages fleuris » a rétrogradé la commune de Bonchamp dans la catégorie « deux fleurs » alors que Changé, au contraire, était proposée pour une quatrième fleur. Pourtant, depuis presque 18 mois, le panneau d'entrée de la commune arbore toujours fièrement la mention « trois fleurs » !

Cette entorse au règlement du CNVVF* (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) pourrait prêter à sourire en ces temps de chômage, de rigueur financière, tourmente boursière, et autres crises qui assombrissement le ciel des pays européens.

Mais les enjeux sont plus importants qu'on pourrait le penser. Car le fleurissement est bien plus qu'une compétition intercommunale ou une affaire de fierté blessée par la sanction d'un jury dont la décision est bafouée pour éviter de l'examiner avec lucidité.

Négliger la politique du fleurissement c'est tourner le dos au développement durable. En effet, depuis plusieurs années, le fleurissement est devenu un outil essentiel de promotion de ses principes à l'échelon local.

Fleurir n'est plus seulement synonyme d'embellissement, c'est aussi le moyen de diffuser une approche différenciée de la gestion des espaces verts, des pratiques culturales renouvelées par une gestion économe de l'eau et l'abandon des herbicides et pesticides.

Cela engage toute la collectivité, élus, services municipaux et citoyens, dans une réflexion sur la durabilité de ses choix économiques, sociaux et environnementaux. Cela passe par des outils comme l'Agenda 21*, une politique volontaire de promot des mobilités douces, une gestion différenciée espaces verts*, la promotion de circuits courts biologiques en restauration collective.

Le développement durable n'est ni une mode, ni concept branché. Il est l'outil qui peut permettre collectivités locales de gérer les ressources a discernement et d'adopter un modèle de dévelop ment respectueux des hommes et de la nature développement durable ne peut se réduire à la se mise en œuvre des préconisations légales.

A l'instar du fleurissement, il doit être conduit a volontarisme. Penser le développement durable, c comme construire un massif de fleurs. Il amélior cadre de vie, il ménage les ressources, il protèg biodiversité et il exprime le sens créatif et innov d'une collectivité qui agit pour l'avenir de habitants et de la planète.

http://www.cnvvf.fr/maj/phototheque/photos/pdf/reglement-2011.pdf

**Agenda 21 : plan d'action pour le XXIème siècle. Démarche initiée en lors du sommet de Rio, et qui doit se traduire par la définition et la réda de plans d'actions au niveau des collectivités territoriales.*

http://www.agenda21france.org/

**Gestion différentiée des espaces verts : vise à concilier un entr environnemental des espaces verts, des moyens humains et du ma disponibles avec un cadre de vie de qualité.*

Guide-methodologique-de-la-Gestion.html?id_mot=26

L'équipe des élus
AGIR ENSEMBLE A BONCHAMP
présente à tous les Bonchampois
ses meilleurs vœux pour 2012

agir ensemble

Sylvie EVRARD, Anne-Marie MILLE, Marie-Claude TOURTELIER, Maurice CHAMBRIER, Michel FERRON, Michel GÉR

www.agir-bonhamp